

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025-237

DECISION MUNICIPALE

FOURNITURE DE VEGETAUX POUR LE FLEURISSEMENT DE LA VILLE

1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif 2025 de la commune voté le 18 décembre 2024,

Vu l'inscription à l'Article 6068 du budget,

Considérant qu'il y a lieu de passer un accord-cadre pour la fourniture de végétaux pour le fleurissement de la ville,

Considérant qu'il y a lieu, pour ce faire, de passer un accord-cadre selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L.2124-2, L.2125-1 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique,

Vu le choix des offres effectué par la Commission d'Appel d'Offres du **25 novembre 2025**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'accord-cadre de fourniture de végétaux pour le fleurissement de la ville avec les entreprises suivantes :

Lots	Titulaire	Montant HT maximum annuel
Lot 1 : Graines	Infructueux (aucune candidature ni offre reçue)	
Lot 2 : Annuelles de boutures et semis	GRAINES VOLTZ	40 000,00 €
Lot 3 : Bisannuelles	GRAINES VOLTZ	11 000,00 €
Lot 4 : Pots finis	HORTI-FLANDRE	6 500,00 €
Lot 5 : Bulbes	VERVER EXPORT BV	50 000,00 €

L'accord-cadre est conclu à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

L'accord-cadre pourra être reconduit 3 fois 1 an.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'Article 6068 du budget

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 11 décembre 2025

Le Maire,



Bertrand RINGOT